

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
**COMMUNE
D'AUNEAU-
BLEURY-SAINT-
SYMPHORIEN**



Envoyé en préfecture le 16/09/2020
Reçu en préfecture le 16/09/2020
Affiché le **slow**
ID : 028-200056463-20200915-20_121BIS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 9/09/20	L'an deux mille vingt Le mardi quinze septembre à vingt heures trente				
Date d'affichage : 21/09/20	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel en séance publique sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absent
	33	30	2	32	1

DELIBERATION N°20/121

ETAIENT PRESENTS : (30)

Youssef AFOUADAS
Jean-Pierre ALCIERI
Catherine AUBIJOUX
Gilberte BLUM

Chrystiane CHEVALLIER
Cécile DAUZATS
Yoann DEBOUCHAUD

Dominique DESHAYES
Joseph DIAZ
Amandine DUBAND
Patrick DUBOIS

Jean-Luc DUCERF
Valérie DUFRENE
Benjamin DUROSAU

Bruno EQUILLE
André FRANCIGNY
Joël GEOFFROY
Frédéric GRIZARD

Fabienne HARDY HOUDAS
Stéphane HOUDAS
Claudine JIMENEZ
Florence LE HYARIC

Stéphane LEMOINE
Dominique LETOUZE
Steeve LOCHET
Rodolphe PERROQUIN
Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND
Christelle TOUSSAINT
Robert TROUILLET

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (2)

Sylviane BOENS a donné pouvoir à Benjamin DUROSAU
Marie-Anne HAUVILLE a donné pouvoir à Frédéric ROBIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (1)

Nicole MAKLINE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvie ROLAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Territoire d'Energie 28 : Rénovation points lumineux résidence St Rémy

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE DE SYNTHESE :

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover deux points lumineux au niveau de la résidence St Rémy. Les travaux de la présente convention sont exécutés et préfinancés par ENERGIE EURE-ET-LOIR. M le Maire précise que cela fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2020.

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

1. Exécution des travaux :

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le



ID : 028-200056463-20200915-20_121BIS-DE

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité*	
4 800 €	30%	1 440 €	70%	3 360 €

En conséquence, après avoir délibéré, à l'unanimité,**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Approuve** la programmation de ce projet de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité pour 2020, et **s'engage** à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération, et **s'engage** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- **S'engage** à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- **Opte** pour l'option suivante quant aux modalités de versement des participations dues à ENERGIE Eure-et-Loir : versement sur l'exercice budgétaire 2020.
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

Jean-Luc DUCERF**Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>**



DOSSIER TECHNIQUE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

PROJET DE RENOVATION

Le 02/07/2020

COMMUNE : AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN AUNEAU

Descriptif et localisation : Rénovation points lumineux, résidence Saint Rémy

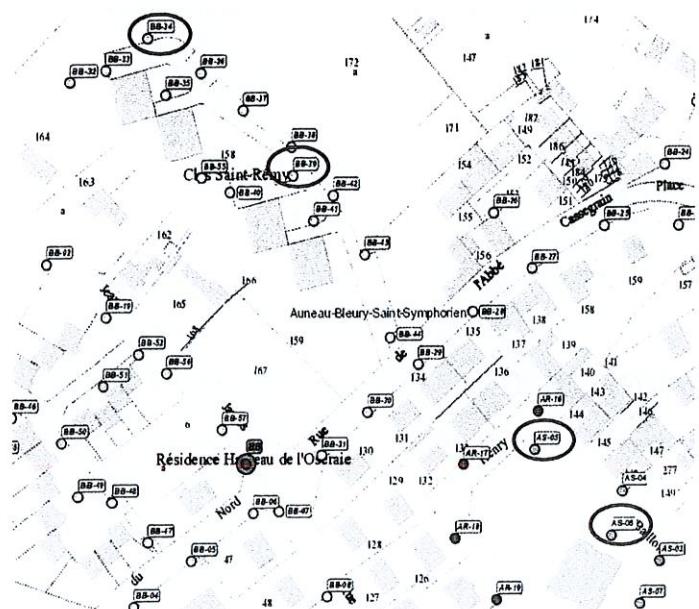
Référence du dossier : 20_IEP_RNO_038

Édition 01/07/2020

Le document a été édité par la collectivité territoriale de l'Eure-et-Loir. Il est à la disposition de tout citoyen. Il est soumis à la législation en vigueur.

Définition du périmètre et implantation du (des) matériel(s)

Ce plan ci-dessous présente l'emprise du projet et l'implantation des installations concernées :



Solution préconisée

Ce projet comportera un total de 2 luminaires neufs avec les caractéristiques techniques suivantes :

Solution	
LOCALISATION	
Lieu concerné	Diverses rues
Constructeur	ABEL
Référence constructeur	PAGODE
DONNEES TECHNIQUE	
Type de lampe	LED
Température de couleur (K)	3 000
Durée de vie des lampes (h)	80 000
Puissance réelle unitaire (W)	40
Modèle de gradation	S1 (voir synthèse)
DONNES DU PARC	
Nombre de luminaires	2
Hauteur de feux (m)	4
Puissance totale installée (W)	80
Consommation annuelle (kWh/an)	250
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	
Emission de CO2 (kg CO2)	30
ANALYSE FINANCIERE DU PROJET	
Coût de la fourniture (c €/kWh)	8,937
Coût annuel estimé de la consommation (€ HT/an)	25
Coût total de l'investissement*	4 800 € HT
HT (€)	

*Le montant fait l'objet d'un co-financement entre ENERGIE Eure-et-Loir et la collectivité (se référer à la proposition financière).

Descriptif technique

Le projet comprendra d'un point de vue technique :

Résidence Saint Rémy :



- La pose des mâts et lanternes ainsi que le raccordement associé
- Afin d'uniformiser les points lumineux de la résidence Saint Rémy, les points AS-05 et AS-06 seront déposés et reposés aux points lumineux BB-34 et BB-39,
- Deux ensembles Pagode LED seront mis en place rue Henry BAILLON (AS-05 et AS-06).

Ci-dessous, le programme d'abaissement proposé :

S1	
Allumage > 23 h	100%
23 h > 05 h	50%
05 h > Extinction	100%

Rue du Champ de Foire :



- Le renouvellement de la crosse du point lumineux AX-08

Rue Jean Jaures :



- Le renouvellement des mâts AR-23 et BB-08

Ci-dessous, le matériel proposé pour ce projet :

Résidence Saint Rémy

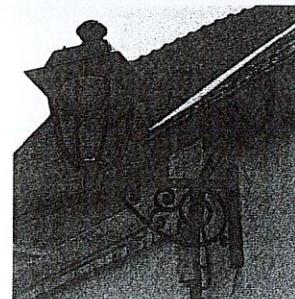
Lanterne :

ABEL PAGODE

RAL mât et lanterne :



Rue du Champ de Foire



VALIDATION TECHNIQUE DU PROJET PAR LA COLLECTIVITÉ

Référence du dossier : 20_IEP_RNO_038

Descriptif et localisation : Rénovation points lumineux, résidence Saint Rémy
à AUNEAU

Je soussigné(e) Monsieur le Maire Jean-Luc 

Commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Demande l'exécution du projet d'éclairage public relevant du présent document :

- Approuve sans réserve l'installation des matériels,
- Approuve sans réserve les caractéristiques techniques des matériels, les références et leurs couleurs,
- Approuve sans réserve le plan d'implantation des équipements d'éclairage public tel que précisé au présent document,
- Prend acte que toute modification ultérieure du choix des matériels et/ou de lieux d'implantation engendrant un surcoût par rapport au plan de financement convenu initialement ne peut donner lieu à une participation de la part d'ENERGIE Eure-et-Loir.



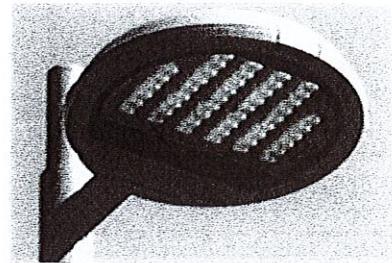
Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le



ID : 028-200056463-20200915-20_121BIS-DE



ECLAIRAGE PUBLIC :

Proposition financière faisant suite à une demande de travaux



Comme suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous les modalités de financement des travaux que votre collectivité envisage de faire réaliser sur son réseau d'éclairage public. A cet égard, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir compléter la présente proposition en indiquant la suite réservée à ce projet.

Demeurant à votre écoute pour toute précision complémentaire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

LE PÔLE ECLAIRAGE PUBLIC

NUMERO D'AFFAIRE : 20_IEP_RNO_038

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Lieu : AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN - AUNEAU

Libellé : Rénovation points lumineux, résidence Saint Rémy

TYPE DE TRAVAUX : Rénovation

PROPOSITION FINANCIERE N° 1 (voir dossier technique)

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité*		DELAI DE VALIDITE
4 800 €	30%	1 440 €	70%	3 360 €	La présente proposition est valable 2 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2020

PROPOSITION FINANCIERE N° 2 (voir dossier technique)

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité*	
0 €	30%	0 €	70%	0 €

* au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT) : pose d'équipements faiblement énergivores de type LED, Sodium Haute Pression...

* autres

Le représentant de la collectivité :

approuve le projet et la proposition financière N° (1) qui fait référence aux éléments de l'étude technique (*la contribution de la collectivité fera l'objet d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir après réalisation des travaux*).

ne donne pas suite au projet.

(1) à renseigner obligatoirement en cas d'acceptation

Nom, Prénom : *Jean-Luc*

.....

Fonction : *Directeur*

.....

Cachet de la collectivité

28700

.....

date : *16/09/20*

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le



ID : 028-200056463-20200915-20_121BIS-DE